



# La Mutuelle qui prend soin de vous !

**Notre contrat Communes 2025**

[www.mutuellemcrn.fr](http://www.mutuellemcrn.fr)

# La Mutuelle MCRN a été créée, à Nantes, il y a plus de 45 ans.

Mutuelle solidaire de proximité, la MCRN est ouverte à **tous les assurés sociaux**.

Afin que vous puissiez vous soigner correctement, les élus de votre commune ont choisi de mettre en place, en partenariat avec la MCRN, une mutuelle dite « communale ». Les prestations sont de qualité et les tarifs négociés.

## Adhérer à la MCRN

### C'est simple, rapide et immédiat

- Pas de limite d'âge,
- Sans questionnaire médical,
- Sans conditions de ressources.

### C'est la rapidité des remboursements

- Le paiement des prestations automatiquement, par télétransmission avec le régime obligatoire,
- Le tiers payant assuré avec les professionnels de santé conventionnés.
- Les avantages du réseau Kalixia (*optique et audio*).

### C'est la proximité assurée

- Une écoute personnalisée et directe, sans plateforme téléphonique,
- Une gestion locale avec :
  - Une agence en plein centre de Nantes,
  - Un centre de santé dentaire mutualiste.

### Centre de santé dentaire mutualiste

Présent au coeur de l'espace mutualiste à Nantes et géré par la MCRN-SSAM, le centre est ouvert à tous et pratique le tiers payant intégral dès que cela est possible. Composé d'une équipe de 6 dentistes et de 6 assistantes dentaires, le centre propose à ses patients une offre complète de traitements : soins dentaires, pose de prothèses, parodontologie...

**Prenez rdv au  
02 40 89 65 53**



### Application mobile

#### Téléchargez l'application

«MCRN» et accédez à vos remboursements en temps réel, consultez vos garanties, envoyez des documents.

Vous pouvez également retrouver ces informations en vous connectant sur votre espace adhérent.



### Conditions :

- (1) Limité à 10 jours par hospitalisation et par bénéficiaire. Remboursement à l'adhérent sur présentation de la facture acquittée (pas de tiers payant).
- (2) Dispositif MonPsy : Dispositif permettant, de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique avec une prise en charge par l'Assurance Maladie sur orientation de votre médecin traitant. Pour toute information exhaustive et pour obtenir la liste des psychologues conventionnés, consulter le site internet : <https://monpsy.sante.gouv.fr>.
- (3) Le forfait s'entend par année civile, sur présentation de la facture acquittée, dans la limite des frais réels.
- (4) Prise en charge limitée à un équipement tous les 2 ans. Pour les assurés de moins de 16 ans ou en cas d'évolution du besoin de correction des assurés de 16 ans et plus, un équipement peut être remboursé tous les ans (*Art. L. 165-1 du Code de la Sécurité Sociale*).
- (5) Le forfait s'entend par année civile, sur présentation de la facture acquittée avec tampon et signature du praticien, dans la limite des frais réels. Un original de la facture peut être demandé pour vérification.
- (6) Professionnel inscrit au répertoire ADELI ou RPPS.
- (7) Professionnel inscrit au Registre National des Etiopathes.
- (8) Professionnel inscrit au répertoire ACENOS.

Les soins à l'étranger sont pris en charge à hauteur du ticket modérateur, sous réserve d'une prise en charge de l'AMO.  
Tous les pourcentages indiqués s'entendent sur la base du remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS), dans le cadre du parcours de soins coordonnés et dans la limite des frais engagés.

**Reste A Charge Zéro appelé 100% Santé :** prise en charge des frais réels dans les prix limites de vente.

### Lexique :

- \*AMO : Assurance Maladie Obligatoire
- \*\*OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée
- © Prévention

Retrouvez tous nos documents contractuels sur notre site internet : [www.mutuellemcrn.fr](http://www.mutuellemcrn.fr)

# CONTRAT COMMUNE MCRN 2025

Contrat responsable et solidaire - Prestations applicables au 01/01/2025

A.M.O\* + Mutuelle

GARANTIE 1

GARANTIE 2

GARANTIE 3

## HOSPITALISATION

Frais de séjour en établissements publics et privés	100 %	100 %	150 %
Forfait hospitalier illimité / Forfait patient urgences (FPU)	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière <b>avec nuitée</b> <sup>(1)</sup>	-	40 €/J	60 €/J
Frais d'accompagnement hospitalier d'un enfant de moins de 15 ans (si inscrit à la MCRN) <sup>(1)</sup>	-	15 €/J	25 €/J
<b>Honoraires, actes de chirurgie, actes techniques médicaux :</b>			
• Médecins adhérents OPTAM**	100 %	100 %	150 %
• Médecins non adhérents OPTAM**	100 %	100 %	130 %
Participation forfaitaire pour acte supérieur ou égal à 120€	24 €	24 €	24 €

## SOINS COURANTS

<b>Honoraires médicaux - Actes techniques médicaux :</b>			
• Médecins adhérents OPTAM**	100 %	100 %	150 %
• Médecins non adhérents OPTAM**	100 %	100 %	130 %
• Dispositif MonPsy <sup>(2)</sup>	100 %	100 %	100 %
<b>Radiologie, échographie :</b>			
• Médecins adhérents OPTAM**	100 %	100 %	150 %
• Médecins non adhérents OPTAM**	100 %	100 %	130 %
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>			
• Examens de laboratoire non pris en charge par l'AMO <sup>(3)</sup>	-	-	40 €
<b>Frais de transport</b>	100 %	100 %	100 %
<b>Honoraires paramédicaux</b>	100 %	100 %	150 %
<b>Médicaments et vaccins sur prescription médicale</b>			
• Médicaments et vaccins non remboursés par l'AMO <sup>(3)</sup>	20 €	40 €	60 €
• Contraception non remboursée par l'AMO <sup>(3)</sup> ☉	50 €	55 €	60 €
• Vaccin anti-grippe non remboursé par l'AMO ☉	-	Frais réels	Frais réels
<b>Matériel médical</b>			
• Petit appareillage pris en charge par l'AMO <sup>(3)</sup>	-	40 €	60 €
• Grand appareillage pris en charge par l'AMO <sup>(3)</sup>	-	100 €	200 €

## OPTIQUE <sup>(4)</sup>

<b>Equipement en Classe A - Reste à Charge Zéro</b>	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Equipement optique Classe B (tarifs libres pratiqués par le professionnel de santé)</b>			
• Monture	50 €	60 €	100 €
• Verre simple (par verre)	30 €	50 €	70 €
• Verre complexe (par verre)	80 €	80 €	100 €
• Verre très complexe (par verre)	125 €	125 €	150 €
• Verre avec filtre et autres suppléments (prisme, système antiphotopie, verres iséiconiques)	100 %	100 %	100 %
<b>Adaptation de la correction visuelle effectuée par l'opticien</b>	100 %	100 %	100 %
<b>Appairage</b>	100 %	100 %	100 %
<b>Lentilles correctrices prises en charge ou non par l'AMO (y compris forfait d'adaptation) <sup>(5)</sup></b>	100 %	100% + 100€	100% + 200€
<b>Chirurgie réfractive : chirurgie laser de la myopie et de l'astigmatisme, hors cataracte (par oeil) <sup>(3)</sup></b>	50 €	150 €	200 €

## DENTAIRE

<b>Soins dentaires</b>	100 %	100 %	150 %
<b>Prothèses dentaires prises en charge par l'AMO :</b> remboursement dans la limite du % indiqué, le cumul des remboursements est limité à 2000€ / an / bénéficiaire (hors RACO)			
• Panier de soins Reste à Charge Zéro	Frais réels	Frais réels	Frais réels
• Panier de soins Tarifs Maîtrisés	125 %	150 %	250 %
• Panier de soins Tarifs Libres	125 %	150 %	250 %
<b>Parodontologie non prise en charge par l'AMO <sup>(3)</sup></b>	50 €	50 €	100 €
<b>Implantologie non prise en charge par l'AMO <sup>(3)</sup></b>	-	50 €	150 €
<b>Orthodontie prise en charge par l'AMO</b>	130 %	200 %	250 %
<b>Orthodontie non prise en charge par l'AMO <sup>(3)</sup></b>	-	50 €	100 €

## AIDES AUDITIVES

<b>Panier de soins Reste à Charge Zéro / tous les 4 ans</b>	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>Prothèses auditives classe II / par oreille / tous les 4 ans</b>	100 % + 100 €	100 % + 300 €	100 % + 300 €
<b>Piles et réparations prises en charge par l'AMO <sup>(3)</sup></b>	100 %	100 %	100 %

## CURES THERMALES

<b>Soins pris en charge par l'AMO</b>	-	100 %	100 %
<b>Hébergement <sup>(3)</sup></b>	-	-	100 €

## BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION <sup>(5)</sup> ☉

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acupuncture, chiropraxie, diététique, homéopathie, ostéopathie, pédicurie, podologie, psychologie <sup>(6)</sup></li> <li>• Etiopathie <sup>(7)</sup></li> <li>• Sexologie <sup>(8)</sup></li> <li>• Densitométrie osseuse, amniocentèse, fécondation in vitro et périurale non prises en charges par l'AMO</li> </ul>	30 € / séance (limité à 30 €/an)	30 € / séance (limité à 60 €/an)	30 € / séance (limité à 120 €/an)
---	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

## PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

<b>Assistance Vie Quotidienne - Téléphone : 09 74 75 25 84</b>	OUI	OUI	OUI
--	-----	-----	-----

## Les + pour les adhérents de la MCRN

### L'abonnement au magazine Viva

Vous recevez chaque trimestre le magazine mutualiste de la protection sociale, de la santé et de la solidarité. Vous y trouvez des informations concernant votre mutuelle.



### Des tarifs préférentiels pour vos vacances

Nos adhérents ont la possibilité de louer, à des tarifs préférentiels, l'un de nos deux mobil-homes situés à la Barre-de-Monts (85), au camping associatif du Grand Corseau. L'un des deux est adapté au séjour des personnes à mobilité réduite (PMR).



Se renseigner ou réserver au 02 51 68 52 87.

### La Sauge Bleue Herboristerie

Fondée par une Angevine passionnée de plantes, la Sauge Bleue Herboristerie est une herboristerie en ligne française, spécialisée dans la vente de produits naturels à base de plantes médicinales et aromatiques. Engagée dans le zéro-déchet, elle soutient le projet social et solidaire de la MCRN. Tous les adhérents de la mutuelle bénéficient de 5 % de réduction sur les produits.



[www.lasaugebleue-herboristerie.com](http://www.lasaugebleue-herboristerie.com)

### Des offres de prévoyance avec notre partenaire La Mutuelle de Prévoyance

La Mutuelle MCRN vous propose, via son partenaire assureur La Mutuelle de Prévoyance, des contrats de prévoyance santé pour vous permettre d'anticiper et de se prémunir des certains risques graves et aléas de la vie tels que le décès, l'hospitalisation ou les accidents domestiques. Couvrez-vous contre les risques de la vie pour assurer votre sécurité et celles de vos proches ainsi que votre tranquillité financière.

**mutuelle**  
générale de  
prévoyance

### Notre partenaire en assurance auto et habitation

La MFA est le partenaire privilégié de la mutuelle pour les contrats auto, habitation et loisirs. En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'une remise sur les contrats.



**MFA Nantes** : 17, rue Jeanne d'Arc.  
02 40 48 28 28 - [www.mfa.fr](http://www.mfa.fr)

## Votre espace mutualiste

### → Mutuelle MCRN

Complémentaire santé individuelle et collective

Tél. : 02 40 89 22 91

Mail : [infos@mcrn.fr](mailto:infos@mcrn.fr)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h  
(le mardi matin exclusivement sur rdv)

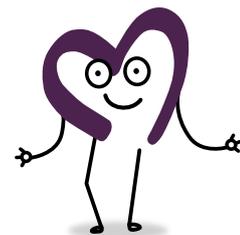
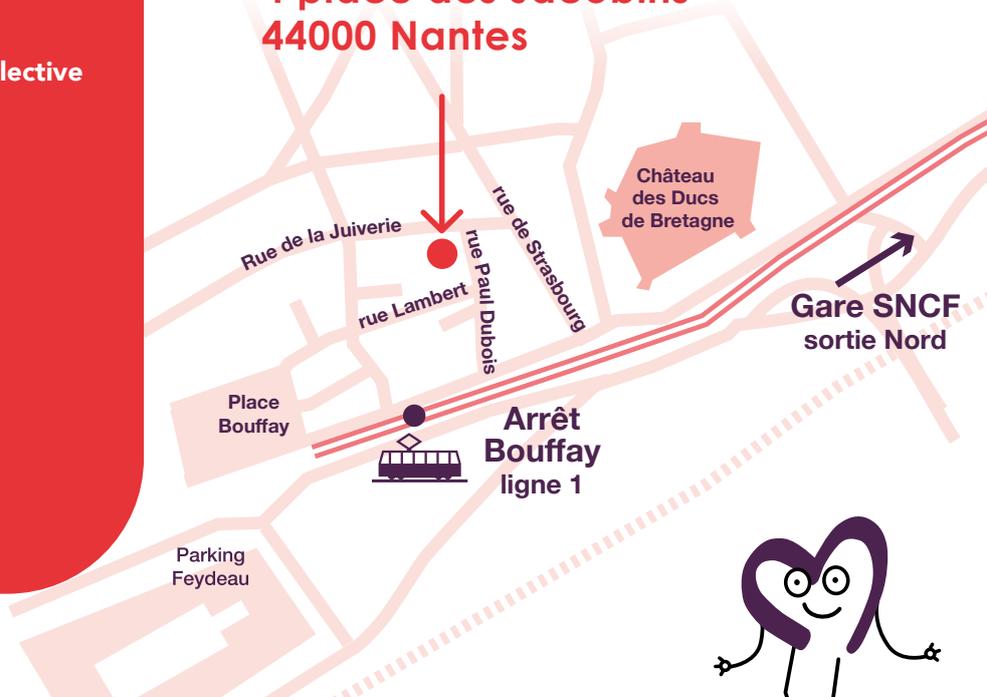
### → MCRN SSAM

Centre de santé dentaire mutualiste

Tél. : 02 40 89 65 53

Ouvert à tous, sur rendez-vous

4 place des Jacobins  
44000 Nantes



### Nos partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire



[www.mutuellemcrn.fr](http://www.mutuellemcrn.fr)

La Mutuelle MCRN est régie par le Livre II du Code de la Mutualité et enregistrée sous le n° SIRET 314 765 546 00044